



# CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

## AVIS PUBLIC

### CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 623 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO 445**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

**QUE** lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé : « **RÈGLEMENT NUMÉRO 623 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 445 AFIN DE TRANSFÉRER DES ZONES PRIORITAIRES D'AMÉNAGEMENT AVEC DES ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉES ET VICE VERSA** » ;

**QUE** conformément à la loi, **une assemblée de consultation se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2026, à 18 h 00**, à la salle du conseil du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

**QU'** aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le projet de Règlement numéro 623 vise le transfert de zones d'aménagement prioritaires et d'aménagement différées. Ce transfert de zones prioritaires d'aménagement et en zones d'aménagement différées et vice versa d'une superficie égale d'environ 8,8 hectares permettra le développement de secteurs auparavant mis en réserve (zones différées) et par le fait même limitera le développement de secteurs qui sont jugés moins prioritaires.

Les zones prioritaires d'aménagement transférées maintenant en zones d'aménagement différées sont situées sur une partie d'un lot situé au coin de la route 116 et du chemin Healy.

Les zones d'aménagement différées transférées maintenant en zones prioritaires d'aménagement sont situées derrière le 161 chemin Healy.

**QUE** le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé à l'Hôtel de ville du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures habituelles de bureau. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue moyennant le paiement du tarif applicable.

Donné à Canton de Cleveland, le 5 mai 2026.

**Martin Lessard**  
Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland